

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1277

Rubrik: Oubliés...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'histoire suisse entre crimes et châtements

En 1946, la guerre froide a remis à flot la neutralité helvétique. Un demi-siècle plus tard, comme la marée basse, elle révèle les vestiges d'un passé dont la Confédération ne sait que faire. Avec le problème des

fonds juifs tombés en déshérence, c'est bien du passé qu'il s'agit. Alors que dans les années 60, les (rares) interventions parlementaires sur ce sujet évoquaient plus le devoir d'humanité que nos relations avec le Reich.

AL'APPROCHE DU 50^e anniversaire de la fin des hostilités, les événements se précipitent. Les directives de l'Association suisse des banquiers, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1996, ne traitent pas seulement des victimes de la guerre, mais du problème général des dépôts non réclamés, et le *Memorandum of Understanding* du printemps dernier, qui aboutit à la désignation de la Commission Volcker, ne concerne encore que les banques. L'arrêté fédéral, que le Conseil des Etats doit adopter à la session de décembre, est plus explicite et plus précis puisqu'il décide d'une recherche historique et juridique. Ce n'est donc pas seulement la question des biens déposés en Suisse par des victimes des persécutions raciales et politiques qui est en jeu mais aussi l'attitude de la Suisse face au III^e Reich.

L'indifférence des possesseurs de fonds

Le recours de l'autorité politique à des experts pour établir la vérité historique n'est pas nouveau. Il s'agit même d'une tradition. Parmi les exemples les plus connus: le Rapport Ludwig sur la politique de la Suisse à l'égard des réfugiés de 1933 à 1954 et le Rapport Bonjour sur l'histoire de la neutralité suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Ce dernier avait précisément été commandé à l'historien bâlois à la suite d'attaques contre notre pays dans les années 60, au sujet de son accommodement à l'ordre nazi. Edgar Bonjour avait pu consulter librement les archives fédérales, alors fermées par la règle des 50 ans. Mais le Conseil fédéral n'avait accepté la publication du rapport que sous la pression du Parlement, et sous la seule responsabilité de son auteur.

Mais que va-t-on découvrir? Contrairement à l'attente du public et des autorités, probablement pas grand chose de très nouveau en ce qui concerne les

rapports économiques et financiers entre le Reich et la Suisse. Depuis des années, ceux-ci font l'objet de travaux qui ont le seul défaut de ne pas paraître en anglais et qui sont donc ignorés par la grande presse mondiale.

En revanche, l'ouverture des archives privées, particulièrement celles des banques et autres fiduciaires, se révélera certainement intéressante. Elle permettra de réparer si faire se peut l'indifférence qui a caractérisé la recherche des possesseurs de fonds depuis 1946. En effet, la Suisse a cru pouvoir se contenter de son succès diplomatique remporté sur les Occidentaux à Washington en 1946. Et de leur côté, les banques n'ont pas voulu admettre que les victimes du III^e Reich n'étaient pas des clients comme les autres. Mais les résultats de cette recherche historique ne concerneront probablement que la micro-histoire. Ils ne diront pas pourquoi ce pays et ses autorités n'ont pas fait preuve de plus d'imagination et d'intelligence du futur et se sont cramponnés à des raisonnements juridiques.

Le problème des fonds est politique

En mêlant l'établissement de la vérité historique et la recherche des victimes, l'arrêté fédéral joint de façon regrettable deux ordres de préoccupations. La vérité historique est affaire de débats scientifiques qui ne tolèrent pas un délai de cinq ans. Par contre ce délai est beaucoup trop long pour ceux qui attendent réparation matérielle et morale. En un mot, c'est laisser trop de temps au sénateur d'Amato et à ceux qu'attire l'odeur de l'argent. C'est faire dépendre le règlement d'un problème éthique et politique de procédures juridiques américaines et ouvrir la porte à toutes les réclamations, même les plus saugrenues. Pourquoi ne pas considérer que le problème des fonds en déshérence est un problème politique,

qui mérite un traitement aussi rapide que possible?

Reste que le débat historique, la recherche doivent être reconnus mieux qu'ils ne l'ont été pendant trop longtemps. Au seuil du troisième millénaire, l'histoire nationale a devant elle un champ d'investigation essentiel, dont la maîtrise contribuera aussi à notre adhésion à l'Europe. Car avec nos voisins, nous partageons non seulement la même culture et les mêmes valeurs mais aussi des douleurs et des erreurs communes, les mêmes crimes et les mêmes châtements. *jcf*

Oubliés...

EN AUTOMNE 1963, le Groupe d'études socialistes de la Chaux-de-Fonds mettait en souscription un fichier de documentation sur «Les socialistes face à l'intégration européenne». Ces fiches visaient à fournir aux militants socialistes et syndicalistes une information de base en vue de recherches plus approfondies. Les deux signataires de la circulaire étaient deux militants connus: Fernand Donzé et Raymond Spira. Deux cents abonnés étaient indispensables pour la réalisation du projet. Ils ont été trouvés puisque douze fiches polycopiées de plusieurs pages ont paru.

Les premières fiches sont consacrées à l'idée européenne des origines antiques jusqu'à la 2^e guerre, les suivantes portent sur l'unification de l'Europe occidentale, d'une part, de l'Europe orientale, d'autre part. Les dernières contiennent une bibliographie européenne, un index des abréviations, des données statistiques, et un texte sur la Suisse et l'unification européenne.

Quel a été l'effet de cette centaine de pages diffusées entre septembre 1963 et février 1965? *cfp*